

Dans les circonstances, vu cette déclaration et cet article, je demande au ministre si le présent conflit...

(Traduction)

Des voix: Règlement! Asseyez-vous!

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député doit avoir achevé la question, mais je le prierais de m'assurer, avant que je lui laisse la parole, qu'il ne s'agit pas de la même question qu'il a posée vendredi dernier.

L'hon. M. Chevrier: Non, monsieur l'Orateur, ce n'est pas la même question. Celle-ci se fonde sur l'article 56(1), que je viens de consigner au hansard.

(Texte)

J'en étais rendu à la question elle-même et je voulais demander à l'honorable ministre si, nonobstant l'article que je viens de citer, il prétend encore, comme il le faisait vendredi, qu'il ne peut intervenir dans ce conflit.

(Traduction)

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): En réponse à la question qu'a posée aujourd'hui l'honorable député de Laurier, puis-je signaler que si la question, ainsi qu'il le prétend, n'est pas semblable à celle qu'il a posée vendredi dernier, elle appelle la même réponse.

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

LE ZINC—À PROPOS DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Justice. Je me demande s'il pourrait nous dire quelles dispositions ont été prises, par lui ou par son ministère, pour donner suite aux recommandations de la Commission sur les pratiques restrictives commerciales touchant la *Zinc Oxide Company of Canada Limited*, et l'*Hudson Bay Mining and Smelting Company Limited*?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir prévenu de sa question. En réponse, je tiens à l'informer que l'affaire a été déferée à un conseiller juridique qui doit examiner les faits et nous faire savoir s'il y a lieu d'entamer des poursuites. Nous pensons que cette opinion nous sera communiquée sous peu.

M. Howard: Puis-je poser une autre question, monsieur l'Orateur? Le ministre nous dirait-il le nom de l'avocat dont il a retenu les services?

[L'hon. M. Chevrier.]

L'hon. M. Fulton: Monsieur l'Orateur, je me demande si l'honorable député me permettrait de tenir sa question pour préavis. Je voudrais m'assurer, même si je n'y vois aucun inconvénient, s'il conviendrait que je révèle le nom de l'avocat.

M. Howard: Très bien. Je signale que d'après les journaux...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre!

LES PONTS

MONTRÉAL—DÉCLARATION PORTANT SUR LA FERMETURE DES VOIES VÉHICULAIRES DURANT LES RÉPARATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, l'honorable député de Sainte-Anne (M. Loiselle) s'est enquis de la circulation des voitures sur le pont Victoria lorsque la structure devra en être modifiée en raison de l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent.

D'après la direction, les travaux de canalisation du Saint-Laurent ont imposé certains travaux de réfection, sur le pont Victoria, afin de ménager, pour les voitures, une seconde voie qui serait tout à fait indépendante du mouvement des navires à l'écluse de Saint-Lambert. On tente par tous les moyens de coordonner, d'organiser et d'accélérer ces travaux afin d'incommoder le moins possible les voyageurs. A compter de mai, la route en aval sera fermée à la circulation des voitures durant huit à dix semaines. Deux équipes d'ouvriers seront affectées aux travaux afin d'abréger la période de fermeture de cette voie. Les travaux sur la route en amont ne commenceront que vers avril 1960.

Afin de diminuer les retards, durant les travaux, il y aura circulation en sens unique sur le pont entre sept heures et neuf heures du matin et quatre heures et six heures de l'après-midi. Les premières heures seront réservées à la circulation en direction de Montréal et les heures du soir à celle qui se dirige vers St-Lambert. On remarquera qu'une voie demeurera ouverte en tout temps et que la plan tracé est destiné à réduire les inconvénients au minimum.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question qui s'inspire de l'énoncé du ministre. Vu que le travail relatif à l'aménagement ferroviaire du pont est loin d'être aussi urgent que celui qui concerne la navigation,